

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 240

Artikel: L'homme à tout faire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelle étape d'une longue marche

« Suisse-ONU : c'est parti ! » titre « La Suisse » du 6 septembre, en présentant la commission consultative ad hoc que vient de nommer le Conseil fédéral. Optimisme du rédacteur ou ironie du connaisseur, qui assimile les règles de la politique à celle du jeu de « Hâte-toi lentement » ? Car ni la constitution, ni la composition de ce groupe, qui doit peser les avantages et les inconvénients de l'adhésion ou du maintien de la coopération actuelle, puis rechercher de quelle manière réaliser la solution préconisée, ne sont de nature à accélérer la longue marche de la Suisse vers l'Organisation des Nations Unies.

Il y a quatre ans

Le 16 juin 1969, le Conseil fédéral, dans un très copieux rapport sur la question, s'était abstenu de recommander aux Chambres l'adhésion immédiate. En l'absence de conclusions claires et d'une majorité populaire évidente, il se contentait donc de proposer des mesures de coopération destinées à resserrer les liens entre la Suisse et les organisations internationales et à faciliter une éventuelle adhésion, si elle devait être un jour accomplie.

Il y a deux ans

Deux ans plus tard, le rapport du 17 novembre 1971 marque un pas en avant. Il constate en effet que l'absence de la Suisse à Manhattan suscite des inconvénients croissants et que, l'ONU formant un tout, notre participation aux activités internationales techniques ne peut pas éternellement nous dispenser de participer aussi à l'organisation politique. Il relève que l'universalité de cette dernière n'est plus discutée depuis l'entrée de la Chine populaire et la prochaine adhésion

des Etats divisés, et que les Etats neutres comme la Suède, ou mieux encore l'Autriche, si proche de nous, n'éprouvent apparemment pas de difficultés à Manhattan. Aussi, sans préjuger toujours de la question d'une éventuelle adhésion, le Conseil fédéral estime-t-il que la décision devrait être prise par le peuple dans un avenir pas trop éloigné. Il convient d'y préparer l'opinion publique, notamment par la création d'une commission consultative.

L'utilité d'un cocktail

Voilà pour la constitution du groupe dont nous parlons. Mais cette commission, que doit-elle faire ? En réalité, les arguments pour et contre une adhésion aux Nations Unies sont bien connus, même s'ils peuvent avoir évolué dans le temps. Le rapport de 1969 y faisait déjà large allusion. Des livres et des brochures ont paru sur le sujet. Des organisations spécialisées, comme l'Association suisse de politique étrangère en ont longuement débattu et ont publié des rapports.

Alors, à quoi bon la réunion à grand bruit d'une cinquantaine de personnes, représentant une fois de plus tout l'éventail des principales « familles spirituelles » et des corps constitués du pays ? L'habituel cocktail bernois d'establishment, y compris la gauche, qui a cessé de faire office de glace pilée, avec, depuis quelques années, un zeste d'extrémisme politique de gauche et de droite, pour relever le goût général ?

De James Schwarzenbach (coiffé de frais) à l'inévitable assistant en sociologie, non moins inévitablement gauchiste et chevelu, en passant par tous les colonels, juristes et professeurs d'université, représentants de la banque, du patronat et du syndicalisme ouvrier, eux aussi tous inévitables, rien ne manque à la commission que préside Edouard Zellweger pour ressembler à ses quelque trois cents consœurs qui tournoient majestueusement comme des toupies lentes autour du pouvoir fédéral.

La force de l'habitude

On peut donc mettre la réunion de ce groupe au compte de la force de l'habitude. On peut penser aussi qu'elle a été convoquée pour préparer l'opinion publique à admettre une adhésion que, depuis 1969 et même avant, les autorités se résignent à accepter, dans l'espoir naïf que ce rassemblement de l'establishment du centre, de la droite et de la gauche saura guider une volonté populaire dont on se méfie. On peut enfin aussi se demander si cette commission n'a pas été mise sur pied que pour retarder le moment d'une décision dont, à ce que l'on sache, l'actuel chef du Département politique fédéral n'a jamais été un fervent partisan.

L'homme à tout faire

On parle maintenant d'une loi fédérale sur les droits politiques qui limiterait les cumuls possibles de divers postes officiels. Il nous semble que cette question des incompatibilités de fonction recouvre, outre une volonté de sauvegarder non seulement en apparence les fondements de la démocratie, une gêne vis-à-vis de ces quelques personnes que l'on retrouve systématiquement à tous les aiguillages importants.

Un exemple. La commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité compte cinquante membres provenant de tous les horizons traditionnels ; elle comprend, pour faire face aux tâches qui lui sont dévolues, six sous-commissions et un tribunal arbitral. Un seul nom revient les sept fois : Renaud Barde, le représentant genevois des employeurs, alors qu'un des autres membres du même groupe d'intérêts ne figure aucune fois.

Il faut tout de même préciser que le nom de M. Barde n'apparaît pas dans la liste des membres du conseil d'administration du fonds de compensation de l'AVS. Soulagement ! Pour longtemps ?